

Dossier N° : E340046-130612-3241
Echantillon N° : 20130612-07053
Produit : eaux de mer
Client/Origine : DREAL Languedoc-Roussillon
Bulletin N° 130606971 Page : 1 sur 2
Code MIRE : VE3

DREAL Languedoc-Roussillon
 SBEP - Unite qualite des Eaux Littorales
520, allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 02

Date de reception	12/06/2013	Motif de prelevement	Autocontrôle
Heure de reception	15:28	Point de prelevement	
Date de prelevement	12/06/2013	Methodes de	Instantané
Heure de prelevement	10:25		
Preleve par	Le Client		
Lieu de prelevement	Commune de La Grande Motte		

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	Limite de qualité	Référence de qualité	METHODES	Date début analyse
PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES						
* ENTEROCOQUES INTESTINAUX	<15	N/100 ml			ISO 7899-1	12/06/13
* ESCHERICHIA COLI	15	N/100 ml			ISO 9308-3	12/06/13
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'échantillon à réception	18.7	°C			THERMO IR	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
* AMMONIUM (EN NH4)	0.02	mgNH4/l			N90015-2	13/06/13
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
* M.E.S. (Filtre Whatman GF/C)	23	mg/l			NFEN872	12/06/13



Dossier N° :	E340046-130612-3241	
Echantillon N° :	20130612-07053	
Produit :	eaux de mer	
Client/ Origine	DREAL Languedoc-Roussillon	
Bulletin N°	130606971	Page : 2 sur 2

de qualité

Référence
de qualité

Destinataires : DREAL Languedoc-Roussillon

Christelle FERON

Chef de Laboratoire

Date de validation : 17/06/2013

Date d'expédition : 17/06/2013

- Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets soumis à analyses.
- Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Les résultats ne peuvent être exploités de manière fiable que si la conservation des échantillons avant leur arrivée au laboratoire correspond aux indications fournies dans notre catalogue.
- La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation du Laboratoire.
- L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole * (portée disponible sur www.cofrac.fr)
- Les limites et les références de qualité renseignées sur le rapport d'essai correspondent au code de la santé publique.